



## CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil à l'ancienne classe maternelle le

**MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 à 20H**

pour délibérer sur les points suivants :

Point ajouté, en urgence, par le Collège communal :

### **HUIS CLOS :**

8 bis : Mission d'interim du Directeur financier à la commune de Bouillon.

Nassogne, le lundi 18 septembre 2023.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Quentin PAQUET

Le Bourgmestre,

Marc QUIRYNEN